



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CAPES

Question écrite n° 33689

Texte de la question

M. Jacques Domergue * appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les inquiétudes des enseignants de langue et culture d'oc suscitées par la baisse du nombre des postes offerts au CAPES d'occitan. Quelques signes semblaient indiquer que les langues de France autres que le français obtenaient une certaine reconnaissance et un soutien de la part de l'État. Deuxième langue de France après le français, l'occitan a été progressivement introduit dans le service public de l'éducation nationale depuis la loi Deixonne de 1951. L'habilitation de plusieurs licences ou encore l'ouverture du CAPES d'occitan - langue d'oc en 1992 ont été perçues comme des symboles et des vecteurs indispensables de la présence de l'occitan tant dans les collèges que dans les universités et les IUFM. Cependant le niveau de recrutement de ce CAPES reste très modeste et n'a jamais atteint les 20 postes proposés alors que l'espace occitan compte plus de trente départements. Plus encore, pour les 9 académies concernées, le nombre de postes offerts au concours du CAPES de langue régionale occitane connaît une baisse régulière : 4 postes seulement lui sont réservés pour 2004 sur les 6 640 postes mis en concours de CAPES, contre 13 en 2003 et 17 en 2002. Compte tenu de la menace que fait peser cette baisse des effectifs sur la culture occitane, il lui demande en conséquence les dispositions qu'il entend prendre afin de garantir la transmission de la langue et de la culture occitanes, notamment par un recrutement en nombre suffisant des enseignants d'occitan dans le secondaire et par la mise en place et le développement d'un véritable statut de l'occitan.

Texte de la réponse

La détermination du volume de postes à offrir aux concours des personnels enseignants du second degré pour 2004 s'appuie sur une analyse précise du besoin en professeurs pour la rentrée 2005. Celui-ci est fonction des départs définitifs d'enseignants, notamment en retraite, mais aussi de l'évolution attendue du nombre d'élèves et de l'évolution des formations offertes. Les sorties définitives des corps de professeurs du second degré pour la rentrée 2005 sont estimées à 16 300. Entre 2004 et 2006, la baisse du nombre d'élèves dans le second degré approchera 100 000. La prise en compte de cette baisse pour la rentrée 2005 conduit à une diminution du besoin en professeurs. Dans la répartition des postes entre disciplines, il a été donné priorité aux disciplines centrales des collèges et des lycées, et plus particulièrement à celles présentant des besoins en expansion. A l'inverse, les postes ont été ajustés plus sensiblement à la baisse pour les autres disciplines. L'enseignement de l'occitan dans le second degré s'est fortement développé durant les dernières années scolaires, justifiant la mise en place de la section « occitan-langue d'oc » au CAPES en 1992. Bien que créée plus tardivement que les autres sections de langues régionales, cette section a bénéficié de recrutements importants et c'est elle qui comporte, parmi les langues régionales, le plus grand nombre d'enseignants. Désormais, la demande d'enseignement dans cette spécialité est couverte : étant donné le nombre d'élèves souhaitant étudier l'occitan, la quasi totalité des enseignants en occitan doit exercer son service dans plusieurs établissements, souvent situés dans des communes différentes, et n'effectue pas la totalité de son temps de service en occitan, complétant généralement celui-ci dans d'autres disciplines, quand cela est possible. Compte tenu de la pyramide des âges de cette discipline (moyenne d'âge 37,6 ans), peu de départs en retraite sont enregistrés : 3

départs prévus pour la rentrée 2004 alors que 14 nouveaux titulaires prendront leurs fonctions à cette même rentrée. A la rentrée 2003, 12 surnombres étaient déjà comptabilisés. Ils vont donc doubler à la rentrée 2004. C'est l'ensemble de ces données qui justifie la baisse des postes offerts dans la discipline occitan-langue d'oc.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Domergue](#)

Circonscription : Hérault (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33689

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 2004, page 1161

Réponse publiée le : 18 mai 2004, page 3663